

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009040

Signataire : AP/SS

OBJET : Mise en place d'un Plan Local de Stationnement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'un Plan Communautaire de Stationnement. est à l'étude au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune,

Considérant qu'il y a nécessité de prévoir la mise en adéquation des dispositifs locaux et communautaires,

Considérant qu'à cette occasion doivent être réétudiés, entre autres :

- Le périmètre du stationnement payant ou alterné et des zones bleues.
- La cartographie des emplacements des places handicapées et les critères de localisation desdites places.
- Le stationnement « résident »
- Les critères de fournitures à certains agents des cartes de stationnement.
- Le stationnement des personnels soignants.
- La neutralisation des places de stationnement aux abords des carrefours
- Les places de stationnement « livraison ».
- Le stationnement des véhicules « hors gabarit ».

Considérant qu'un Plan Local de Stationnement est l'outil adapté à la mise en cohérence de ces actions entre elles et à l'articulation avec le futur Plan Communautaire de Station

A l'unanimité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe de la mise en place d'un Plan Local de Stationnement à soumettre à l'approbation d'un prochain conseil municipal.

Le Maire

